

Info.pl@ine

ZOOM sur

TOURNESOL

N° 430 – 5 septembre 2012 – 3 pages

Récolte

ACTUALITES CULTURES

RECOLTE DES TOURNESOLS (source : CETIOM)

Le temps chaud et sec d'août a accéléré la phase de maturation des tournesols. Les stades évoluent rapidement et les premières récoltes commencent dans le sud du département.

L'arrivée assez tardive de la période sèche (après la floraison) ne devrait impacter que modérément les cultures. Les conséquences du coup de chaud d'août sont attendues essentiellement en sols superficiels et sur les cultures tardives.

En matière sanitaire, les sclérotinias de la tige et du capitule sont présents mais de façon très modérée. Leur progression a été stoppée par le coup de chaud et l'absence de pluie ; il en est de même pour le phomopsis.

Reste le phoma qui semblerait impacter le plus avec des présences sans gravité sur nœuds foliaires, mais aussi des attaques au collet plus graves qui provoquent des dessèchements précoces dans les parcelles.

✓ **Conseils : récolter tôt dès la maturité**

A noter que cette année, dans les parcelles où les levées ont été très hétérogènes, il sera peut-être nécessaire de récolter en plusieurs fois pour limiter les pertes.

➤ **Si vous récoltez trop tôt**

Une récolte trop précoce se traduit par des difficultés d'égrenage des capitules et par conséquent des pertes de graines et des frais de séchage supplémentaires. Le battage est plus difficile et la vitesse de récolte plus lente.

➤ **Si vous récoltez trop tard**

Attention, il ne faut pas attendre le dessèchement complet de la plante pour débiter les récoltes. Une récolte trop tardive expose à l'égrenage, aux risques de verse et de pertes de grains par le vent, les oiseaux et les maladies de fin de cycle. Sans oublier que des taux d'impuretés et de l'acidité de l'huile causent des réactions sur le prix.

Ci-dessous les photos CETIOM pour vous permettre d'avoir un point de repère visuel pour déclencher la récolte.



20 - 25 %

Trop tôt



14 - 15 %



10 - 11 %

Stade optimal



8 - 9 %



6 %

Trop tard

Le stade optimum de récolte est atteint lorsque :

- le dos du capitule vire du jaune au brun,
- les feuilles de la base et du milieu de la tige sont sèches, quelques feuilles hautes sont encore vertes,
- la tige est passée du vert au beige clair.

A ce stade, l'humidité de la graine se situe autour de 9 - 11 %.

COLZA (stade : semis à levée en cours)

Dans l'ensemble, les parcelles sont semées. Par contre, peu de levées sont en cours compte tenu des conditions sèches.

✓ Désherbage

Compte tenu des conditions sèches, deux solutions :

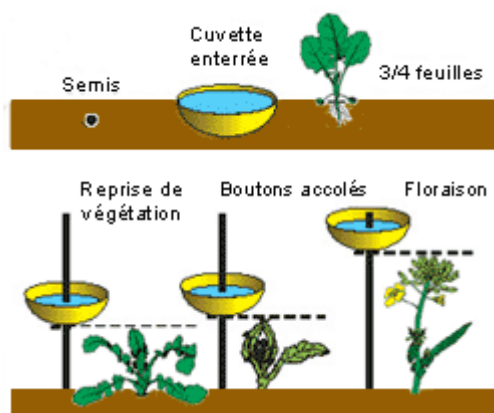
- Si vous avez déjà traité au semis et incorporé la napropamide, celle-ci devrait être efficace dès le retour des pluies s'il y a pu avoir une bonne répartition du produit dans le sol.
- Si vous n'avez pas traité et que vous envisagez un traitement en prélevée :
 - ↳ pour les produits avec de la clomazone, (COLZOR TRIO, CENTIUM 36S, AXTER...) ne pas attendre et intervenir comme prévu car il y a des risques de phytotoxicité sur des grains germés.
 - ↳ pour les produits sans clomazone (NOVALL, BUTISAN, SPRINGBOK), ces produits offrent plus de liberté d'utilisation et peuvent être utilisés en post-levée précoce (colzas à cotylédons, voire 1 feuille). Il est préférable d'attendre le retour des pluies pour une meilleure efficacité. Néanmoins, pour une bonne efficacité, ces produits doivent aussi être appliqués avant la levée ou en cours de levée des adventices.

✓ Ravageurs : posez des pièges

➤ **Limaces** : le stade de sensibilité se situe de la levée au stade 3 - 4 feuilles. Aujourd'hui, les conditions sèches ne leur sont pas favorables mais pensez à installer les pièges dès la levée. Surveillez de près, dès le retour des pluies, spécialement en cas de préparation motteuse et/ou de récolte du précédent en conditions humides.

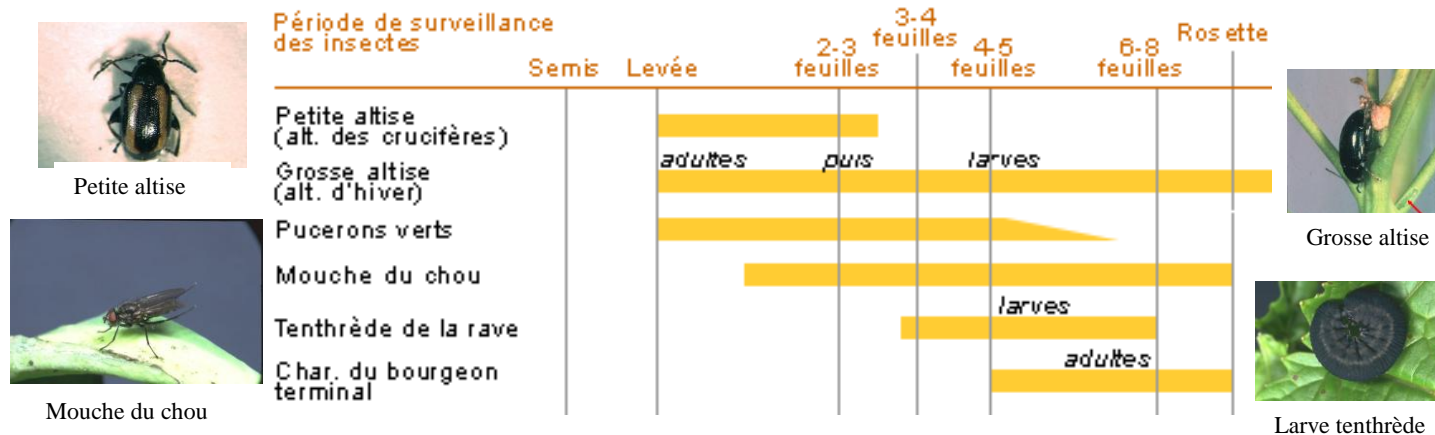
Pour cela, disposez un abri sur la surface du sol (carton plastifié, tuile, soucoupe plastique, planche, etc.) ou encore un véritable piège à limaces. Appliquez de l'anti-limaces sous cet abri (sauf métaldéhyde qui laisse le temps aux limaces de s'enfouir avant de mourir). Le lendemain, au matin, la présence de limaces mortes renseigne sur l'activité de la nuit écoulée.

➤ **Autres ravageurs : installer les cuvettes jaunes**



La cuvette jaune doit suivre le stade de la végétation, ainsi au semis elle doit être enterrée dans l'optique de piéger essentiellement des altises.

Ci-après, vous retrouvez les périodes de sensibilité qui vous permettent de surveiller au mieux l'arrivée des ravageurs et de savoir qu'en dehors de certaines périodes, il n'est pas nécessaire d'intervenir.



Source : CETIOM, photos INRA.

Pour l'instant les altises sont absentes, mais il convient de surveiller leur apparition jusqu'au stade 3-4 feuilles.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DIRECTIVES NITRATES ET COUVERTURE DES SOLS

En raison des conditions de sécheresse actuelles, la FDSEA 77 a fait parvenir à la DDT et au préfet une demande de suspension d'implantation des couverts végétaux en interculture. En conséquence, et dans l'attente d'une réponse de la part de l'Administration, si vous n'avez pas encore semé, nous vous conseillons de **retarder vos semis**. Nous vous tiendrons informés dès que possible de l'avancement de ce dossier.

MODIFICATION DE FINANCEMENT AU TITRE DU PVE

Pour pouvoir déposer un dossier Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), le demandeur doit être âgé de 18 ans au moins et de moins de 67 ans, au 1^{er} janvier de l'année de dépôt du dossier.

Le forfait de 3000 euros (subventionné à 40 %) pour l'acquisition d'un pulvérisateur neuf est supprimé. Ce forfait est maintenu uniquement dans le cas d'une remise en conformité d'un pulvérisateur existant.

L'aire de remplissage doit être équipée d'un débourbeur-déshuileur et il faut qu'elle soit complétée par un système de traitements des effluents phytosanitaires. Cette aire de remplissage doit être équipée d'une dérivation pour l'évacuation des eaux pluviales.

AIDE A LA PLANTATION OU LA RENOVATION DE VERGERS CIDRICOLES

L'aide est accordée soit pour planter un nouveau verger, soit pour rénover un verger existant : arrachage puis nouvelle plantation.

Le montant est de 1000 €/ha dans le cas d'une plantation et de 2000 €/ha pour un arrachage suivi d'une nouvelle plantation.

L'agriculteur doit vendre sa production à une entreprise de transformation des pommes ou posséder un atelier de transformation et commercialiser au moins 375 hl d'équivalent cidre.

Seules les variétés de pommiers plantés validées par l'administration peuvent bénéficier de cette subvention.

La surface plantée doit être au moins d'1 ha et au maximum de 10 ha.

Pour tout renseignement complémentaire, appeler la cellule départementale d'information : 01 64 79 31 19 ou agriculture77_eau@seine-et-marne.chambagri.fr

PUBLICATION

ARVALIS – Institut du végétal vient de publier son document «CHOISIR et décider : variétés et traitements d'automne des céréales ». Région Centre - Ile de France, 2012. Vous y retrouverez un bilan de campagne, les performances agronomiques des variétés de céréales à paille en 2012, un point sur les traitements de semences fongicides et la lutte contre les ravageurs d'automne et de sortie d'hiver ainsi que les éléments clefs à prendre en compte pour bâtir une stratégie de désherbage durable.

Il est en [téléchargement gratuit](http://www.arvalisinstitutduvegetal.fr) sur le site de l'institut : www.arvalisinstitutduvegetal.fr



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
Toute rediffusion et reproduction interdites

